



Montréal, le 11 juillet 2013

Marc-André LeChasseur  
[malechasseur@lechasseuravocats.com](mailto:malechasseur@lechasseuravocats.com)  
514-845-0280

N/D : 1040-09

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

---

Chère consœur,

L'UMQ a pris connaissance de votre lettre datée du 8 juillet courant, par laquelle vous souhaitez obtenir de la part des intervenants à la phase 3 du présent dossier des commentaires, le cas échéant, en suivi à la demande du Distributeur à l'effet de modifier au cours du présent cycle de facturation le texte des Conditions de service et Tarif, à son article 1.3, pour prévoir que les clients du Distributeur assujettis au SPEDE soient exemptés de la contribution au Fonds vert.

*A priori*, l'UMQ ne voit pas d'inconvénient à ajuster ce texte afin de le faire correspondre aux modifications législatives adoptées récemment par l'Assemblée nationale (modification à l'article 85.36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*).

L'UMQ s'en remet donc au bon jugement de la Régie en cette matière, et constate que les questions que cette dernière pose dans sa demande de renseignements no 1 datée du 8 juillet, sont de nature à préciser les enjeux.

Veuillez recevoir l'expression de ma considération la plus distinguée.

**LeChasseur avocats**

(s) *Agnès Pignoly*

*Agnès Pignoly, en absence de*  
Marc-André LeChasseur

MAL/mb